

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, M. VARTORE Boris, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (1)

M. BERRADA Ahmed a donné pouvoir à M. LORENZO Jean-Marc.

Absents : (0)

Secrétaire de séance : M. LORENZO Jean-Marc.

Rapporteur : Mme Florence ARDOIN, 3<sup>ème</sup> adjointe

**DÉLIBÉRATION N° 026-2026 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DE LA COMMUNE**

Vu l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités (CGCT) selon lequel :

*« Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par la collectivité territoriale est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.*

*Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »*

Vu l'article L.2311-5 du CGCT selon lequel :

« Sans préjudice des cas mentionnés à l'article L. 1612-32, lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement. »

Les résultats de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

BUDGET 2025	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	1 216 480,78 €	754 179,50€	- 462 301,28 €
SECTION FONCTIONNEMENT	1 620 757,35 €	2 095 367,55 €	474 610,20 €

Compte tenu de ces résultats et après intégration des résultats 2024, il convient :

- de définir le montant des restes à réaliser en investissement à reprendre en 2026,
- de définir le besoin de financement de la section d'investissement,
- d'affecter le résultat 2025 au budget primitif 2026.

Les ventilations suivantes sont proposées :

<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2025</b>	
• Résultat de l'exercice	- 462 301,28 €
• Intégration du résultat 2024	294 205,41 €
• Solde d'exécution 2025 - Cpte 001 (RI)	- 168 095,87 €
• Reprise des Restes à réaliser 2025	
- Dépenses	- 121 760,79 €
- Recettes	62 929,60 €
• BESOIN DE FINANCEMENT	226 927,06 €
• EXCÉDENT DE FINANCEMENT	0,00 €
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	
• Résultat de l'exercice	474 610,20 €
• Part affectée à l'investissement 2024 - (Cpte 1068)	331 765,23 €
• Intégration du résultat 2024	200 000,00 €
• RÉSULTAT A AFFECTER	674 610,20 €



L'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 est proposée comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025	
• Résultat d'investissement reporté - Compte 001 (RI)	- 168 095,87 €
• Excédents de Fonctionnement capitalisés - couverture obligatoire du besoin de financement - Compte 1068 (RI)	226 927,06 €
• Excédents de Fonctionnement capitalisés - couverture complémentaire du besoin de financement - Compte 1068 (RI)	297 683,14 €
• Résultat de fonctionnement reporté - Compte 002 (RF)	150 000,00 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance

Certifié conforme  
Le Gua, le 21 avril 2026  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA

